
Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201118-108-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 19/11/2020

N°108/20

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 novembre 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 novembre 2020,

Objet de la délibération :

**ZAE « Sous le Bois »
d'Amancey : Convention de
rejet avec la SCAF Flagey-
Sille-Chassagne**

| Nombre de membres) | |
|-----------------------|----|
| - En exercice : | 97 |
| - Présents titulaires | 71 |
| - Absent(e)s : | |
| • Dont suppléé(e)s | 6 |
| • Dont représenté(e)s | 7 |
| • Excusé(e)s : | 6 |
| • Non excusé(e)s : | 7 |
| - Votants | 84 |

Résultat du vote

| | |
|----------------|----|
| - Pour : | 83 |
| - Contre : | 0 |
| - Abstention : | 1 |

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)*

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt,

Le dix-huit novembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice

M. Gilles SIMON à M. Christophe GARNIER, Mme Françoise LEBLANC-VICHARD à M. Alain OUDET, M. Patrick TELES à M. Jean-Claude STADELMANN, Mme Sarah VIONNET à Mme Patricia PAQUIEZ, M. Gaëtan MILLE à M. Philippe MARECHAL, M. Jacques MAURICE à M. Pascal PERCIER, Mme Angèle PRILLARD à M. Didier LAITHIER

Procurations

M. Emmanuel CRETIN par M. Christian MUNEUX, Mme Justine DIAS PEREIRA par M. Lionel ROYET, M. Jean-Marie DONEY par M. Jean-Marie CLERC, M. Pascal DUGOURD par M. James PROUTEAU, Mme Florence PAUL par Mme Véronique MARLE, Mme Lydie SAGE par M. Martial PAULY

Suppléé(e)s

Excusé(e)s

M. Gilles ARNOULD, M. Claude CHATELAIN, Mme Bernadette FAILLENET, Mme Françoise GOUBET, Mme Joëlle MAURICE, Mme Chantal VIPREY

Absent(e)s

Mme Christine BREUILLOT, M. Jean-Marie DALOZ, M. Michel DEBRAY, Mme Maryse FAILLENET, M. Marc JACQUOT, Mme Christine JEANNEY, M. Romuald MAUGAIN, M. Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. BART Adrien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la construction d'une nouvelle fromagerie par la SCAF Flagey-Sille-Chassagne sur la zone d'activité économique « Sous le bois » d'Amancey, propriété de la CCLL,

Vu la compétence assainissement détenue par la commune d'Amancey,

Il convient de signer une convention tripartite entre la SCAF, la CCLL et la commune d'Amancey pour autoriser le rejet, après traitement par une station d'épuration spécifique, des eaux usées de la SCAF dans le sous-sol.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à la majorité avec une abstention (Gérard COULET) le projet de convention et autorise le Président à la signer.

Fait et délibéré en séance, le 18.11.20

Pour extrait conforme
Jean-Claude GRENIER
Président

